

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 01/12/2021

Le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) se renouvelle pour renforcer la gouvernance de la donnée géolocalisée au service de la transition écologique et de la transition numérique

Annoncé lors de son comité plénier le 1^{er} décembre, le CNIG étend son champ d'action et renforce son rôle central dans le pilotage de la géo-donnée en devenant le Conseil national de l'information géolocalisée.

Le Conseil national de l'information géographique (CNIG) a pour mission d'éclairer le gouvernement dans le domaine de l'information géographique et de coordonner les contributions des acteurs concernés.

Sa particularité est de rassembler en un lieu unique la très grande variété d'acteurs qui composent l'écosystème de la géo-donnée en France : ministères, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées, associations professionnelles, association de citoyens, qui peuvent se rencontrer, décider et co-produire ensemble. Plus de 500 personnes ont contribué, ces dernières années, aux travaux des différentes commissions du CNIG.

La donnée géolocalisée est essentielle pour la compréhension du territoire. Mais à l'heure du changement climatique où des phénomènes systémiques interagissent de manière de plus en plus complexe, la constitution de données de plus en plus précises, interopérables et largement partagées devient indispensable au développement de services utiles à la transition écologique, à la prévention des risques, à la sécurité, aux services de secours, à la sauvegarde de la biodiversité, ...De plus, l'information géolocalisée est aujourd'hui produite par de nombreux acteurs, y compris par les particuliers : de nouveaux modèles de gouvernance doivent être inventés.

Le Ministre de la Transition Ecologique Barbara Pompili, a déclaré : « Je souhaite que le CNIG devienne un point central du pilotage et de coordination de l'information géolocalisée. Ce conseil a tous les atouts pour devenir une instance au service à la fois de notre transition écologique, de notre souveraineté numérique, et de notre développement économique. Le CNIG doit devenir le Conseil National de l'Information Géolocalisée »

La réunion du conseil plénier du CNIG du 1er décembre 2021 incarne cette nouvelle dynamique impulsée depuis la nomination de Bertrand Monthubert à la présidence du CNIG.

Au cours de la réunion, Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, a insisté sur l'importance du CNIG « pour créer de la confiance, de la réflexion, du partage, de la définition de standards et de référentiels au service du défi considérable de la transition écologique ». Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN, a proposé de « rassembler les acteurs qui ont envie de partager des défis communs » au sein de la « fabrique de géo-communs » mise en place à l'IGN.

Bertrand Monthubert a conclu : « L'information géolocalisée prend une place croissante dans notre société : de nombreux services en dépendent et nous devons nous coordonner pour répondre de manière souveraine aux besoins des citoyens, de notre société, de notre planète »

Lors de cette réunion du Conseil Plénier du CNIG, plusieurs décisions ont été prises : lancement d'un chantier de rassemblement des données au service de la transition écologique, d'une étude sur le développement de la filière économique de la géodonnée, association à la démarche des Géo-communs de l'IGN, contribution au déploiement et à l'accélération de la Base adresse nationale. 10 nouveaux standards de données géographiques ont été adoptés par le Conseil Plénier.

Une nouvelle organisation du CNIG accompagne cette ambition avec la création de nouveaux pôles et nouvelles commissions, dont un pôle « innovation et prospective » et un pôle de « coordination avec les territoires ».

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

tel : 06 07 04 39 85